La république Rauracienne vue par les informateurs de l'Autriche : correspondance inédite des Archives de Vienne

Autor(en): **Rufer, Alfred / Suratteau, Jea-René**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **70 (1967)**

PDF erstellt am: **23.04.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-558797

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

La République Rauracienne
vue par les informateurs de l'Autriche

Correspondance inédite des Archives de Vienne

par Alfred Rufer et J.-R. Suratteau

Le dossier qui est publié ici a été découvert, entre autres, aux Archives d'Etat de Vienne (Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien) par mon éminent ami Alfred Rufer, aujourd'hui archiviste honoraire aux Archives fédérales, il y a de cela à peu près quarante ans. Il me l'a confié il y a plusieurs années, alors que je préparais ma thèse consacrée à l'histoire du Département du Mont-Terrible [1]. J'en ai fait état à plusieurs reprises dans celle-ci, mais le texte lui-même est inédit.

Il est nécessaire de faire précéder cette publication de quelques explications assez détaillées pour permettre d'en apprécier l'intérêt.

Ce dossier, qui se trouve dans la Section Suisse (Abteilung Schweiz) des Archives d'État de Vienne, comprend six lettres, trois en français, trois en allemand. Je les publie telles quelles. Elles donnent des renseignements précieux sur les séances de l'Assemblée nationale de la République rauracienne du 14 au 27 janvier 1793, c'est-à-dire qu'elles concernent une quinzaine de jours particulièrement importants, non seulement pour l'histoire locale de la Rauracie au moment où la toute jeune République, encore balbutiante, se débattait dans d'inextricables difficultés, mais aussi au point de vue de l'histoire générale, puisque c'était le moment où, à Paris, le dénouement du procès de Louis XVI approchait, le roi, condamné à mort, devant être guillotiné, le 21 janvier, sur la place ci-devant Louis XV, rebaptisée «de la Révolution», aujourd'hui place de la Concorde.

Les trois lettres en allemand ont pour auteur l'envoyé impérial à Bâle, le baron von Greiffenegg. Il dirigeait alors dans la grande cité rhénane, sans autre titre officiel, à la fois la représentation de Sa Majesté Impériale et Royale et le service des « informations » de

l'Autriche. Depuis que les troupes impériales avaient dû évacuer, à la fin d'avril de l'année précédente, Porrentruy et l'Évêché de Bâle qu'elles avaient occupé treize mois, les fonctions de Greiffenegg étaient devenues plus essentielles et Bâle constituait un avant-poste autrichien à la fois face à la République française et près de l'Évêché. Il faut noter qu'à ce moment, l'envoyé officiel de la France, François Barthélemy, rebuté par les cantons, indésirable à Soleure, *persona non grata* à Berne, mal vu, même, à Zurich, cachait sa mission dans la demeure peu glorieuse de l'hôtel « Zum Bären », à Baden.

Il est facile d'identifier l'auteur de deux des lettres écrites en français et adressées, de Porrentruy, à Greiffenegg, celle du 21 janvier et celle du 27. La première est signée : Scheppelin l'aîné, la seconde porte, en guise de signature, les trois premières lettres de ce nom : « Sch. » L'écriture est d'ailleurs identique. Il s'agit de François Ignace Xavier Scheppelin, fils aîné du Procureur général de la Principauté : François Ignace Fidèle Scheppelin. F.I.X. Scheppelin était le frère du Lieutenant des Franches-Montagnes et de Saint-Ursanne, en résidence à Saignelégier. C'est l'auteur de la célèbre « Relation fidèle...[3] » publiée il y a déjà longtemps par les soins de Casimir Folletête. Tandis que le Bailli avait, prudemment, suivi le Prince-Évêque dans sa fuite, son frère, comme leur père, comme leurs trois sœurs — qui, par la suite, firent les délices des révolutionnaires français — étaient restés à Porrentruy. C'est le frère de celui qui fut délégué de l'Assemblée rauracienne, avec l'avocat Béchaux et, près de la Convention nationale, par les « modérés » ou « patriotes », afin de proposer l'annexion à la France pour échapper à la « tyrannie » du Syndic Rengguer, appuyée par son oncle Gobel et par le général « jacobin » Demars [4].

La troisième lettre en français, ou plutôt la première en ordre chronologique puisqu'elle est datée du 14 janvier, n'est pas signée. Elle est d'une autre écriture et d'un autre style. Elle pose une énigme. Le bruit courait à Porrentruy que le principal informateur sur place des Autrichiens était l'avocat André Triponé. Ce dernier jouera, par la suite, un rôle éminent à la tête du parti réactionnaire à Porrentruy et dans le Mont-Terrible. Il présidera même, au moment de la réaction, pendant quelques mois, en 1797, l'Administration centrale du département du Mont-Terrible et ne se ralliera au régime français que sous le Consulat et l'Empire. Le Commissaire français François Augustin Roussel, le Commissaire du Directoire à Bâle Joseph Mengaud, le révolutionnaire de l'Erguel Théodore Frédéric Louis Liomin, entre autres [5], accusèrent ouvertement Triponé d'avoir renseigné les Autrichiens, en 1792-1793. Mais cette accusation aurait pu être une

calomnie, un simple « racontar » et il convenait de l'accueillir avec scepticisme ou, du moins, de façon critique. J'ai pu, sur le vu de la pièce à Vienne, comparer l'écriture de cette lettre avec celle de Triponé ; je connais bien celle-ci pour l'avoir vue dans de très nombreuses pièces des Archives de l'ancien Évêché. Je peux dire que l'auteur de cette lettre est, effectivement, l'avocat Triponé [6].

Ainsi, ce dossier comprend-il trois « rapports » de Greiffenegg à la Cour de Vienne (des 16, 19 et 23 janvier 1793) et trois lettres de « renseignements » envoyées au même Greiffenegg, les 14, 21 et 27 janvier 1793.

Je publie ici ces pièces en les accompagnant seulement de quelques notes explicatives.

J. R. Suratteau
Faculté des Lettres et Sciences humaines de Dijon

(Haus-, Hof- und Staatsarchiv Wien, Schweiz, Fasz. 190)

Première lettre :
1793, 14 janvier, Porrentruy

Enfin, je puis une fois m'entretenir avec vous et ma main, engourdie par une fatale nécessité peut, du moins, parcourir ce papier dérobé à la surveillance inquiète de nos tyrans. Rengguer avait résolu d'assouvir ses vengeances par la persécution des personnes qui s'étaient opposées à ses funestes projets et par la ruine de ce malheureux pays. Déjà, la classe éclairée et fidèle languissait dans l'isolement ; déjà, les propriétés menacées se présentaient à la cupidité des déprédateurs ; déjà, les proscripteurs portaient la désolation dans les familles privées de leurs chefs. Mais la Providence qui a un œil si attentif sur les destinées de ce pays prépare leur chute et ces colosses ne sont plus que des pygmées impuissants qui luttent contre les restes mourants d'une autorité qui s'éteint.

Après que Rengguer et sa caste impie eurent disposé des vivres et des meubles du château, après qu'il se fut rendu maître de tous les rentiers, il résolut l'aliénation des domaines de l'Évêché. Les coupes formées dans la forêt (du) Fays [1] annonçaient une dégradation entière; les forges [2] devaient être affermées, les autres biens-fonds aliénés ;

dans l'espace de six semaines, notre pays devait être un désert. Les vexations multiples qu'éprouvèrent tous les citoyens en général les réunirent et chacun s'empressa à travailler à la décadence de ce nouveau despotisme. Des lettres sans nombre furent envoyées à Paris, on fit agir les Sociétés populaires ; on fit marcher, à Paris, les agents secrets du pouvoir exécutif, on épia tous les faux-pas, on les rapprocha de la loi française, on forma une masse d'inculpations si imposante qu'elle entraîna la Nation à prononcer la nullité de l'Assemblée rauracienne. Le moment favorable se présentant, on résolut de porter les derniers coups à cette horde et de ne leur *(sic)* laisser aucun(e) relâche jusqu'à ce qu'elle soit hors d'état de nuire. Il fallait, en premier lieu, déjouer les émissaires qu'ils envoyèrent dans les villages pour se faire confirmer dans leur représentation. Il fallait représenter à la troupe combien notre sort était déplorable. Il fallait donner un aiguillon à la générosité française. Il fallait, en même temps, travailler tout le pays pour avoir la majorité. Tout s'est fait dans trois jours et les événements suivants se sont réalisés.

Toute la bourgeoisie ayant juré d'abattre cette hydre qui présentait toujours une nouvelle tête, il y eut un club pour préparer les esprits à la nouvelle proclamation ; une grande majorité influençait naturellement les délibérations. Tout à coup, un capitaine du Doub(s) se présente [3], dénonce à la Société Rengguer et le général [4] (celui-ci y présidait), leur reproche des faits atroces. Les accusés balbutient, la fermeté de l'accusateur les ébranle. Mesdames Rengguer [5], toutes en pleurs, quittent le club, criant à l'ingratitude, tout le club crie : « Rengguer, à bas. » Il se retire enfin, couvert d'ignominie et la rage dans le cœur. Jeudi fut le jour fixé pour la justification du général. Le moment du club arrivé, toute la bourgeoisie y assiste, armée ; un nombre infime de volontaires [6] s'y trouvent ; on reprend la discussion mais les agents de l'accusé cherchent à détourner la question par des propositions incidentes. Un Suisse du canton de Fribourg rejette les accusations sur les aristocrates [7] mais de grands cris d'indignation le font descendre et le réduisent au silence. Un volontaire fit même la motion de le jeter dans les privés pour empoisonner les cloaques.

Il fut enfin résolu que la justification du général serait définitivement ajournée à dimanche, qu'on enverrait des commissaires dans tous les villages pour instruire le peuple et le détourner des menées de Rengguer. Les commissaires furent partie des bourgeois, partie des volontaires. Dans l'attente du dimanche, on médita des projets sinistres ; des listes de proscriptions furent dressées, trente têtes devaient sauter et il fallait intimider le peuple qui se levait. Le curé Wermeille [8], pour avoir fourni des preuves contre le général fut conduit

en prison, où il est encore ; mais bientôt, il n'y sera plus. Nous avons eu soin, le dimanche (jour de la proclamation nouvelle), de faire venir un nombre de paysans pour prononcer le vœu du peuple. Des députés des clubs de Delémont et de Saint-Ursanne vinrent demander un répit pour la tenue de l'Assemblée et, surtout, que Porrentruy ne soit plus le lieu des séances. Quant à moi, j'aurais désiré de tout mon cœur le transfert de cette Assemblée car, pour lors, Porrentruy aurait été tranquille.

A quatre heures, commença le club dans l'église des Jésuites [9], toute la troupe s'y trouva. On lut une lettre justificative dont l'analyse fut faite défavorablement à l'accusé [10]. On prétendait même et l'on prouvait que sa justification l'inculpait davantage encore. L'accusateur [11] triompha et le général fut rayé de la Société. Les griefs qu'on lui impute et dont il est convaincu en sont *(sic)*: 1) d'avoir noirci le bataillon du Doub(s). 2) d'avoir violé le secret des lettres. 3) d'avoir favorisé Rengguer dans ses déprédations. 4) d'avoir ordonné que l'on laisse la porte de Belfort ouverte jusqu'à minuit pour la sortie des effets enlevés à la Nation. 5) d'avoir violé les droits de l'homme par des incarcérations arbitraires. 6) d'avoir porté atteinte à la souveraineté du peuple. 7) d'avoir levé la main contre des représentants du peuple [12] pour les forcer à signer. 8) d'avoir fait l'appel nominal des députés que Rengguer avait choisis et, par conséquent, empêché le peuple de se choisir ses députés. 9) d'avoir lui-même pris part au gaspillage... etc.

L'accusé sentant bien que la preuve de tous ces faits ne pouvait manquer de lui faire perdre sa place, prit le dernier parti qui lui restait, celui du désespoir. Il fit chercher par une patrouille de vingt hommes l'officier accusateur mais celui-ci s'était retiré dans une maison particulière où il ne fut point découvert. Lundi matin, il y eut à cause de ces violences un conseil de guerre dont j'ignore le résultat mais qui est *(sic)* d'abattre le club. Au moment où je vous écris, le général a voulu faire conduire les canons devant l'hôtel de ville pour empêcher le club mais les canonniers ont refusé le service. Ce soir, tout se développera. Le club d'Huningue est venu fraterniser avec nous, Belfort en fait autant. Le bataillon de la Gironde est composé de très bons orateurs, ils annonceront des sentiments fraternels.

Les têtes sont, dans ce moment, montées à un point qu'il est impossible de vous dire. Il ne faudrait qu'un signal et le sang coulerait mais on se retient et on est, toujours, plus redoutable lorsqu'on ne fait que de montrer et non agir la force.

On parle beaucoup de nos nouvelles élections, on met sur les rangs les personnes qui ont des connaissances mais il faut renoncer à l'an-

cien service [13]. Quoique je n'influe presque rien dans les affaires, on parle de moi pour ces élections. Vous savez comment je voudrais rendre mes compatriotes heureux, je sais lire dans l'avenir, je vois et je suis presque le seul qui voit. Mes principes s'affermissent par les contraires et mes idées se forment dans l'expérience. La balance des philosophes pèse, souvent, les deux objets qui se croisent ; je vois, d'un côté, le trouble et l'agitation, de l'autre, la fidélité et la paix.

Ce qui me frappe le plus dans ces rêveries, c'est la censure du peuple qui est terrible ; rien n'échappe à sa pénétration ; son jugement est, toujours, vrai et sa résolution, quelque forte qu'elle soit, toujours sans défaut (?) [14]. Tout le pays commence à désirer ce qu'il abhorrait il y a quatre ans.

(sans signature)

Deuxième lettre :

1793, Basel 16. Januar, Greiffenegg an die Staatskanzlei

Man hört zwar noch nichts davon, dass von dem National Convent aus Paris Commissaires ankommen sollen. Aus dem beyliegenden Dekret aber ist zu ersehen, dass die Franzosen nichts weniger gedenken, als dieses Land sich selbst zu überlassen, sondern es solle gerade nach dem franz. Fuss eingerichtet werden. Die Pest ist für ein Land gewiss kein so grosses Ubel, als der Einfall der Franzosen. Was von der Pest übrig bleibt, sind doch wieder Leute wie zuvor. Wo aber der Zorn Gottes ein Land mit den Franzosen heim sucht, da ist das ganze Menschengeschlecht verdorben, Gott weiss wie lang. Nun solle also in Pruntrut eine neue National-Versammlung errichtet werden. Vermutlich werden dazu tauglichere Leute kommen, als die von der ersten waren. Desto schlimmer für den Herren Fürsten. Nach meiner geringen Einsicht hätte ich mehr gewünscht, dass die drei Räuber Demars, Gobel und Rengguer ihr grausames Spiel noch so lange fortgetrieben hätten, bis die kaiserlichen Truppen näher herbeygekommen wären, oder bis die Schweiz wäre dahin gebracht worden, sich mit Nachdruck desswegen in Bewegung zu setzen [15]. Sodann würden die Unterthanen den Herrn Fürsten tausend mal lieber wieder für ihren Herrn anerkennen, als die drei Blutigel beybehalten haben. Richten aber jetzt gemässigtere Köpfe die Sache zu einer Republik besser ein, so wird es den Unterthanen besser gefallen als das bisherige ohnehin aller Orten verhasste geistliche Regiment, und wenn man sie auch wieder mit Gewalt in die alte Ordnung bringt : so wird bey

ihnen ein Sauerteig zurückbleiben, der noch lange gähren wird. Das Sonderbarste ist, dass die Domherren, bey der noch so entfernten Hoffnung schon wieder davon sprechen, dass man gegen die wieder eroberten Unterthanen sodann mit äusserster Schärfe vorgehen solle. Dieses Verfahren würde abermalen gerade nicht taugen. Das Beste was für den Herrn Fürsten in gegenwärtigen Umständen geschehen könnte, wäre, wenn solche Leute zur neuen National-Versammlung gewählt würden, die nur einstweilen alles so liessen wie es ist, ohne was zu veräusseren oder nachzulassen, sondern nur alle Gefälle, Güter und Einkünfte zum Besten der neuen Republik einzögen ; da könnte man sodann zu seiner Zeit alles wieder beysammen finden. Es hat noch Leute im Lande, die so gut gedenken, wie es wirklich die Münsterthaler machen, die sich durchaus nicht für die neue Anordnung der Dinge einverstehen wollten [16], indem sie sich auf bernischen Schutz verliessen, wovon sie Schutzverwandte sind. Ob aber dergleichen gut denkende Leute [17] zu Deputierten erwählt werden, das steht dahin. Die nun kürzlich aufgehobene Rauracher National-Versammlung hat schon über sieben hundert Louis-d'Or nur die Bezahlung der Deputierten gekostet, welches alles von den fürstbischöflichen Einkünften genommen worden ist, ohne was die drei Diebe gestohlen haben [18]. Aller Vorrath von Früchten, Wein, Vieh, Esswahren und Mobilien ist rein ausgeplündert. Bis auf das Frühjahr muss dieses unfruchtbare Land, wenn der Himmel nicht wunderbar dafür sorgt, notwendig in Hungersnoth versetzt werden. Dann kommt sie schon auch noch nach die Pest.

Im Elsass sind seit kurzem die Früchte fast auf den nämlichen Preis wie auf hiesiger Marktstadt gestiegen, da sie kurz vorhin beynahe um ein dritten Theil wohlfeiler waren. Bis anhero war also keine Sorge, dass die aus Schwaben und Breisgau aufgekauften Früchte aus der Schweiz ins Elsass gehen, besonders weil man im Elsass nur meistens Assignaten davon bekommt und des baaren Geldes wegen viele Früchten von daher in hiesigen Kanton eingeschwärzt worden sind. Gegenwärtig dürfte es aber wohl sicher dringend werden, dem schweizerischen Einkauf die engsten Gränzen zu setzen. Denn auf sicheren Gewinnst unternimmt der Schweizer alles.

Der Staatschreiber Ochs ist diesen Morgen in aller Geheime nach Paris gereiset [19]. Sowiel ich habe merken können, um die Sache wegen den von hier ausgebrachten falschen Assignaten, wo so viele angesehene Ratsglieder auch mit verflochten waren, auszugleichen, welches den Kanton keine geringe Summe kosten wird. Vielleicht hat er auch noch andere geheime Aufträge, denen ich genau nachspühren werde. Diese hat er aber gewiss nicht von der ganzen Schweiz, wo er meistens

verhasst ist [20], sondern nur von dem hiesiegen Stande. Wenn er der gefährliche Mann nicht wäre, der er ist, so hätte er in der Sache des Herren Fürstbischof grosse Dienste leisten können. Er hasset aber den Herrn Fürsten und das Kapital ausserordentlich und ist gegen Adel und Geistlichkeit ein schadenfroher Mann. Deswegen mag ich bey dem hiesigen Kanton zu seiner Verwendung für das Hochstift keine Anregung machen, weil ich fürchte er möchte mehr verderben als gut machen.

Troisième lettre :

Basel 1793, 19. Januar, Greiffenegg an die Staatskanzlei

Herr Botschafter Barthélemy hat sein Kreditiv noch nicht übergeben und solle sich dem Vernehmen nach selbst bescheiden, dass er zu seiner Anerkennung bey den grösseren Kantonen noch vielen Ausstand finden werde. Wirklich sollen diese dazu auch noch gar sehr abgeneigt seyn. Es ist also ungemein gut, dass der kaiserliche Gesandte noch bey Zeiten herbey kommt, um der Eidgenossenschaft die Stimmung zugeben, welche für das allgemeine Beste zutreffend ist.

Die Pruntruter haben wieder eine neue Deputation nach Paris an den National-Konvent abgeschickt. Ihr Auftrag ist mir aber unbekannt. Nach den Personen, die dazu sind ernannt worden, zu schliessen, dass ihre Absicht, wie ich letzthin unterthänig gemeldet habe, dahin gehet, einsweilen eine von Frankreich unabhängige Republik zu seyn und nichts zu veräussern, um sich bey besserer Zeit, dem Herrn Fürstbischof wieder in dem Stande wie vorhin zuwenden zu können. Wenn's aber nur nicht zu lange so dauert, dass ihnen das Selbstregieren nicht zu wohl gefällt. Alles kömmt darauf an, was für Glieder zu der neuen National-Versammlung gewählt werden. Renguer, der noch nicht aus dem Lande gejagdt worden, oder selbst gegangen ist, wie Gobel [21], bewegt Himmel und Erde, dass die alten Deputierten wieder zugezogen werden, und er sich andurch bey dem National-Konvent entschuldigen könne, dass die erste Wahl nicht illegal und dem Volke unangenehm gewesen seye. Wirklich hat er es auch bey einigen einfältigen Leuten schon dahin gebracht, dass sie ihre vorigen Deputierten wieder erwählt haben. Demars, der mit den Renguerischen Räubereien zu sehr selbst auch verflochten ist, unterstützt ihn mit Macht, und so werden beyde noch eine zweyte ebenso schlimme Versammlung zu Wege bringen, als die erste war.

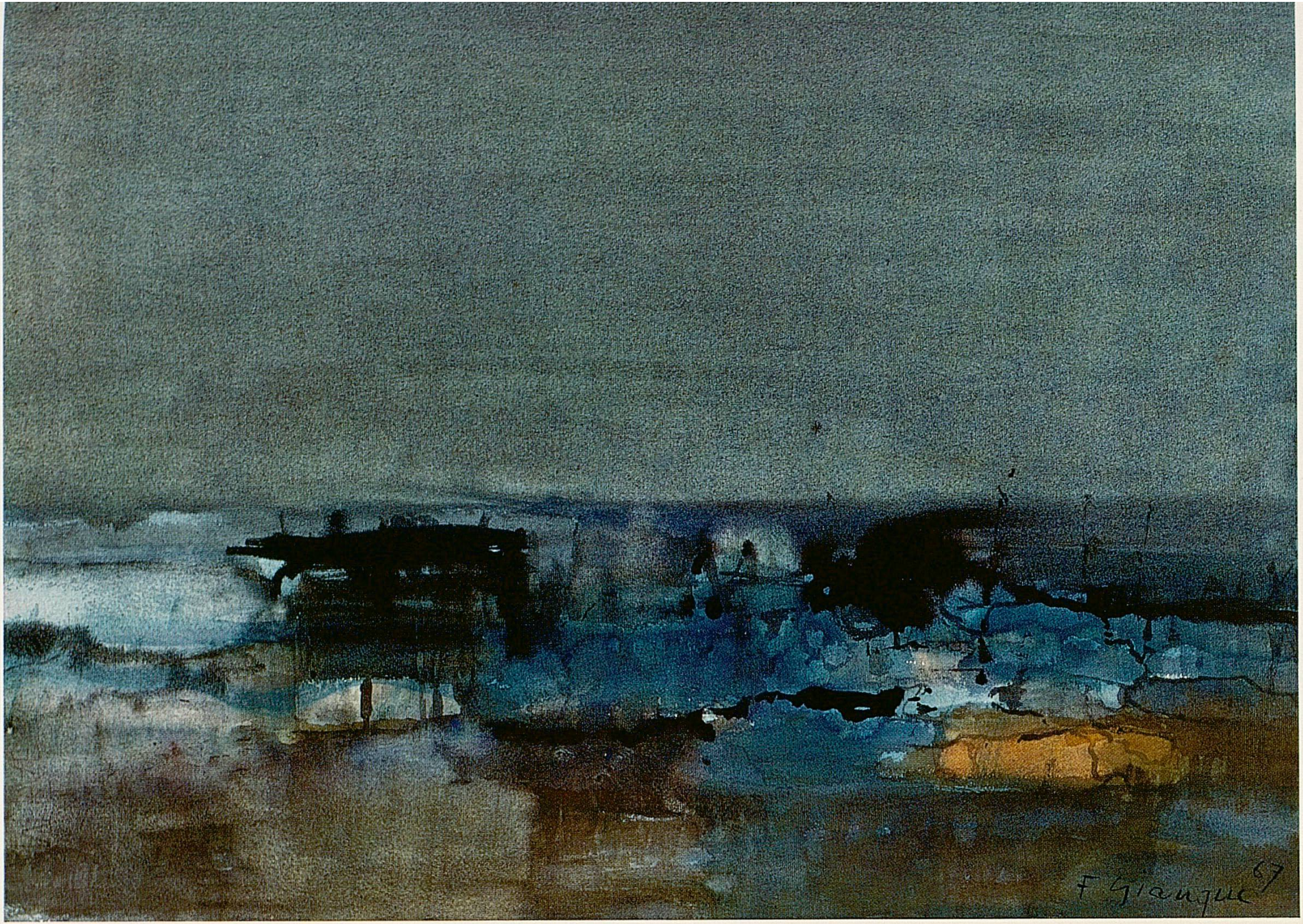
F Grangue 67

F. Giauque, Montilier, « Avant la nuit »,
aquarelle 60 x 43 cm.

Quatrième lettre :

21 janvier 1793, Porrentruy

Monsieur,

Lundi 14 janvier, un club nombreux s'assemble dans l'église des Jésuites ; toute la garnison y assiste. Le dénonciateur du général y est regardé par les bourgeois comme le dieu tutélaire de leur liberté et par ses frères d'armes comme le restaurateur de la loyauté française. On nomme des commissaires pour examiner les griefs annoncés dans l'acte de dénonciation. On y fait des motions propres à soulever le peuple, une agitation violente, un bruit confus dénote l'exaltation des esprits ; précipiter l'objet de leur haine est un cri universel. Lorsque, tout à coup, le commandant de la place s'avance jusqu'à la tribune et publie, au nom du général, la dissolution de l'assemblée. Aussitôt, un officier de la Gironde s'écrie : « Eh quoi, on veut nous dissoudre au nom de la loi, nous qui nous nous réunissons pour affermir son règne ! C'est au nom de la loi, citoyens, qu'on veut détruire le palladium de votre liberté. Non, nous n'obéirons pas aux ordres des tyrans. » Il eut à peine prononcé ces paroles que toute la Société cria « A bas Martin » [22] et se lia, par serment, de suivre en tout les principes français. Mais comme le général avait menacé, en cas de désobéissance, de faire battre la générale et de dissoudre le club par la force, tout le militaire jura de verser jusqu'à la dernière goutte de son sang, pour soutenir Favrot, l'accusateur du général. Le rapport de cette scène d'insubordination ayant été fait, le général sentit la nécessité de faire partir le Bataillon de la Gironde dont l'œil attentif pouvait donner quelque inquiétude. A huit heures du soir, l'ordre de partir fut donné. Pour lors, le courage des bourgeois se changea en lamentations, des aveux plaintifs annonçaient la perte des protecteurs. Les soldats, d'un autre côté, chantaient de rage et hurlaient des hymnes en commémoraison (?) du général. L'avocat Béchaux [23] profita des ténèbres pour se soustraire aux poursuites que le général avait ordonnées contre lui. Toute la nuit fut troublée par un bruit affreux et par l'affluence continuelle des soldats qui roulaient les rues en colère.

Mardi 15 janvier, les députés destinés à se rendre à Paris pour terminer cette mauvaise affaire s'assemblèrent à Delémont qui fut le point central de leur réunion. Pendant cet intervalle, la Gironde se prépare au départ. La bourgeoisie qui, la veille, avait fait une tentative inutile pour la conservation de ce bataillon, résolut, du moins, de lui voter des remerciements. A neuf heures du matin, elle s'assemble près de la Maison commune et attend qu'il descende. Enfin, il

défile sur la place. Buthod, l'orateur de la commune [24] arrête le commandant, parle avec une force digne d'un républicain, exhorte le bataillon à rester malgré les ordres et termine son discours en remettant un acte signé de tous les citoyens au commandant et en disant : « Si, dans votre dénuement, on nous conduit à l'échafaud, que du moins, la Gironde soit dépositaire du vœu du peuple rauraque.» Le commandant ayant répondu sur un ton fraternel et ayant promis de travailler à la liberté d'un peuple si aimant, il ordonna la marche. Des larmes accompagnaient le bataillon, des cris mille fois répétés de : « Vive la Gironde » les suivent jusqu'à une certaine distance. Enfin, le bruit du tambour se perd dans le lointain. La bourgeoisie rentre dans ses foyers, une silencieuse taciturnité règne dans Porrentruy. Un abattement général isole le citoyen et les rues désertes ressemblent à un champ de bataille après la fuite des vaincus.

Cependant, la bourgeoisie ne perdit pas entièrement courage ; mais, rassurée par la députation de Paris et par les exhortations du bataillon bordelais, elle résolut de tenir un club nonobstant l'ordre du général. Elle s'assemble à quatre heures du soir, nomme Béchaux père [25] président puisque Buthod l'orateur avait été mis dans les fers pour sa commémoraison (où il gémit encore, agité par les angoisses et la méfiance) ; elle suit ses opérations sur la dénonciation. Vers cinq heures trois quarts, on bat la générale dans toutes les rues de Porrentruy. Les soldats s'assemblent en hâte. Les chasseurs à cheval se préparent à balayer les rues, quatre pièces de canon chargées à mitraille sont braquées sur la ville. Le détachement se porte sur le club pour le dissoudre. Nonobstant l'approche du danger, il fait encore quelque résistance, enfin le président se lève, fait une protestation contre cette violence et déclare qu'il ne se sépare *(sic)* que parce qu'une force supérieure lui en dicte despotiquement la loi. Le club se dissout, les clubistes sortent deux à deux, les soldats rangés en large crient à chaque pas : « Qui vive ? » ce tumulte dura pendant une heure jusqu'au moment où les bourgeois furent rentrés et le calme se rétablit sans effusion de sang.

Mercredi 16 janvier : Favrot, que le général avait fait chercher depuis deux jours par un piquet de vingt hommes, se rend lui-même en prison, se présente au général avec une sérénité qui dénote une conscience libre. Il est enfermé dans une chambre grillée, où il travaille à sa justification qui avait déjà été envoyée par le club à Brisach [26] la veille avec la demande d'un Conseil de guerre. Le Bataillon du Doub(s) craignant pour les jours d'un frère d'armes faisait quelques mouvements pour l'élargir. Le général l'ayant appris, le fit aussitôt conduire par quatre dragons et un adjudant à Brisach où il

attend la décision de son sort.

Après midi, on publia l'ordre de ne pas s'assembler et de dissoudre tout attroupement plus nombreux que quatre clubistes. Ensuite, les officiers se transportèrent avec quelques hommes dans les villages voisins pour mettre à la raison les paysans qui s'élevaient, en partie, contre les élections des députés à la prochaine Assemblée.

Jeudi 17 janvier : On annonça au son du tambour l'élection du député de Porrentruy, Guélat [27] le fut par acclamations. Deux députés du club de Huningue arrivèrent sur le soir, pour offrir fraternité à celui de Porrentruy mais furent très étonnés d'apprendre sa dissolution et dirent avec un ton de vérité que le général (De) Mars avait exécuté ce que jamais la Convention n'avait osé entreprendre.

Vendredi 18 : La nouvelle Assemblée rauracienne tint sa première séance. Rengguer et (ses) adhérents eurent le talent de s'y introduire. La première séance fut employée à la vérification des pouvoirs.

Samedi 19 : On fit passer les procurations par le scrutin épuratoire ; il s'éleva de longs débats sur l'élection du Maître-bourgeois Guélat qu'on disait exclu par la proclamation [28] pour avoir été membre du Magistrat ; on est obligé de s'assembler de nouveau pour faire un autre choix ; la bourgeoisie est convoquée et, à l'unanimité, elle confirme Guélat par acclamations.

A la séance de l'après-midi, les députés d'Huningue se présentent à la barre et annoncent qu'on tiendra club le lendemain sous la sauvegarde de la loi ; le président ad interim Copin [29] ayant reçu réponse qu'on ne demandait aucune permission mais qu'on avertissait seulement de la tenue de la société.

Dimanche 20 : La société voulut entrer dans le lieu destiné à ses séances et fut fort étonnée d'être consignée aux portes ; une demi-heure après ce mouvement rétrograde, le commandant de la place donna une note à l'officier de garde des personnes qui pouvaient entrer au club ; ils se trouvèrent au nombre de trente, précisément la caste privilégiée de R... [30].

J'oubliais de vous dire que le Bataillon du Haut-Rhin a été logé chez les religieuses, que chaque couvent [31] reçut quatre-vingts hommes et le reste fut réparti chez les adhérents du Prince, quoiqu'il y eût des logements préparés pour 1500 hommes dans Porrentruy. Les soldats prévenus, sans doute, du motif qui les a placés se conduisent avec toute la décence possible, observant même un silence rigoureux et le cloître n'a pas encore perdu sa paisible taciturnité. Cependant, ces filles sont bien à plaindre. Je me réserve l'honneur de vous en parler plus particulièrement dans une autre lettre. J'allais clore ma lettre mais j'apprends que la journée du 21 sera mémorable ; je diffère donc

jusqu'après l'événement. Un officier du Doubs a dit la messe militaire à onze heures.

Lundi 21 juillet : Les députés de l'Assemblée rauracienne, ayant formé le projet la veille d'expulser Rengguer et ses adhérents, s'assemblent à huit heures du matin, pour exécuter leur résolution. De longs débats s'élèvent contre l'article 3 de la nouvelle proclamation. Les uns voulaient la modification du décret du 17 décembre de la Convention nationale, les autres voulaient qu'il soit appliqué strictement, enfin Rengguer persistant à demander que l'article 3 de la proclamation soit suivi à la lettre [32], un membre monta à la tribune et dit : « Puisque vous persistez à demander la stricte application d'un décret que la France même a modifié pour les pays conquis, je demande que le citoyen R. [33] se retire puisqu'il a été Conseiller aulique du Prince, parce qu'il a été même secrétaire intime et qu'il n'a jamais voulu renoncer à ces qualités et, enfin parce qu'il ne peut prendre séance qu'après s'être lavé des griefs portés dans l'acte annonciatif.» Cette motion ayant occasionné un tumulte affreux, on n'entendit plus que des reproches amers adressés à R. par une galerie animée. Les termes de : voleur, de : brigand, ne furent pas épargnés. L'agitation de l'Assemblée était telle qu'elle ressemblait à une association de canibales. Après que ces scènes scandaleuses se furent prolongées et renouvelées pendant deux heures, R. irrité par les obstacles et surtout, aigri par la dureté avec laquelle il était traité, sort, furieux, et est suivi par quelques-uns de ses adhérents. Le reste de l'Assemblée reste séant et délibère sur le parti qu'elle doit prendre pendant cet interrègne dictatorial ; un officier d'Huningue qui se trouvait présent lui indique un moyen, celui de se constituer à l'absence *(sic)* de R. Ce parti est saisi évidemment, on nomme Guélat président et le député de Reinach qui ne sait pas le français, vice-président [34]. Tous les membres se lient par le serment de fidélité. Les adhérents même de R. dérogent à leurs principes et deviennent, pour un moment, infidèles. On dresse procès-verbal du décret et on nomme des députés pour annoncer au général que la Rauracie s'est constituée. Les députés, ivres de ce triomphe momentané, quittent enfin la séance et vont dîner. Mais Rengguer, alarmé de ce passe-droit ne reste pas oisif. Il envoie des émissaires dans les villages voisins pour former un attroupement de paysans. On s'aperçut déjà à une heure qu'un grand complot se formait, on voyait des êtres en fureur se promener dans les rues, armés de pistolets, menacer les passants ; on entendait des murmures fréquents, entrecoupés par des cris d'approbation. On voit tout à coup annoncer qu'un grand nombre de paysans armés de pelles, de pioches et de faux étaient à l'entrée du château ; un mouvement se

fait parmi la troupe qui désarme cette cohue. Les bourgeois courent tumultueusement à l'Assemblée ; il se forme un côté droit et un côté gauche tant à la barre qu'à l'Assemblée même. Rengguer y paraît avec une nombreuse suite ; il veut parler, mais des cris aigus lui coupent la parole ; il veut insister mais les sarcasmes lui imposent silence. On demande avant tout qu'il se justifie ; les tribunes en viennent aux mains ; quelques coups sont donnés ; enfin on envoie une députation chez le général pour annoncer l'ouvrage de la matinée ; mais le général, pour toute réponse, déclare que s'ils ne se constituent pas de nouveau, il ferait braquer le canon pour les mettre à la raison. Les Allemands [35] mollissent, les premiers, frappés de terreur panique; on les engage à donner leurs voix pour faire R. président et ils cèdent.

Mardi 22 : Des groupes nombreux de paysans se tiennent à la barre. Rengguer paraît et à l'aide des signatures des Allemands, il obtient 55 voix pour la présidence, nombre de députés ayant refusé de voter. Béchaux et Guélat demandent leur démission. Ainsi, la caste prédomine dans ce moment. Porrentruy est tranquille ; mais cette tranquillité n'est que le voile du trouble intérieur et le sombre présage de maux inattendus.

On a enfermé l'officier d'Huningue qui avait été envoyé par le club pour offrir fraternité et il a été décidé qu'on enverrait une députation à Paris pour demander des commissaires pour solliciter le droit de former une République à part, pour obtenir la libre circulation des grains et pour renouveler le traité d'alliance. Ainsi deux députations s'y trouveront en même temps. Reste à voir laquelle des deux réussira [36].

Mercredi 23 : Le général a visité les couvents ; il a reproché aux religieuses qu'elles ne partageaient pas leurs lits avec les soldats et, ensuite, on a fraternisé avec elles par des accolades aussi tendres que multipliées. Le couvent des Capucins subit aussi une visite. Le général, s'étant transporté dans la cave, aperçut un guichet. Il l'entrouvre et trouve un Capucin dans une entière nudité. Il lui adresse quelques paroles et il lui paraît que ce malheureux répond avec bon sens. Aussitôt, il croit voir en lui une de ces victimes du fanatisme enfermé pour des faiblesses. Il le fait conduire au château, lui donne un habit bourgeois, le fait raser et lui met un bonnet rouge mais, en même temps, il fait chercher le Père gardien par des fusiliers qui le meurtrissent de coups, et le fait mettre en prison. Pour compléter cet acte de générosité, le général le [37] fait manger à sa table ; à peine eut-il bu un verre de vin qu'il saute au col du général et l'aurait étranglé sans le secours des assistants. Pour lors, il fut aisé d'entrevoir que la détention du bon Père était l'effet de la désorganisation de son cerveau

et nullement un acte de tyrannie. La permission fut donc accordée aux Pères Capucins de continuer leur office et la sentinelle placée à côté de l'église pour empêcher d'aller à la messe fut ôtée. La bourgeoisie a été désarmée.

Signé : SCHEPPELIN l'aîné

Cinquième lettre :
23. Januar, Greiffenegg

Basel gab Domhofschaffner Befehl, das Depositum wegzuschaffen. Die in Arlesheim lebenden vier Domherren forderten Archiv, etc. das sie am 9. Dezember, Demars auszuliefern versprachen. Da Scheppelin und zwei in Basel sich befindliche Domherren aber vorstellten, dass die vier nicht das Domcapitel ausmachten, so gelte auch deren Versprechen nicht. Stöcklin will es nach A(rlesheim) liefern. Greiffenegg intervenierte bei einem der vier Häupter. Die Domherren mit dem Bischof unter einen Hut zubringen, ist fast nicht möglich.

Blarer, Reinach und Rink [38] sind geflohen von Arlesheim nach Basel, trotz ihrem Versprechen, das Land nicht zu verlassen. Eberstein ist geblieben, Domdekan Rosé, Reibelt und Neveu auch [39]. Die sieben haben eine Adresse an die National-Versammlung erlassen, eine höchst unanständige Schrift.

Die Welschen wollen wieder Rengguer zum Präsident der National-Versammlung machen, die Deutschen nicht [40]. Demars zieht viele Truppen im Bruntrutischen zusammen, belegt damit namentlich deutsche Ortschaften.

Die Markgräfler, die vor einigen Tagen viele Cocarde in Basel gekauft, sind jetzt bessern Sinnes. « Die Schweizer in vielen Kantonen machen es aber ganz verkehrt, und es sollen sich darin, besonders zu Luzern und Solothurn, viele gefährliche Gesellschaften aufwerfen, so dass die Stände nicht behutsam genug damit umzugehen wissen. In dem Strassburger Courier stehen auch immer die abscheulichsten Artikel aus der Schweiz und solche Partikularitäten, die nothwendig von Schweizern selbst herkommen müssen und nicht erfunden zu seyn scheinen. Die Basler zeichnen sich darin auch öfters aus. Der vernünftige und vermöglichere Theil davon bleibt aber allzeit gut gesinnt ».

Sixième lettre :

Porrentruy, ce 27 janvier 1793

Depuis le départ des députés de Rengguer pour Paris, rien n'a troublé la paix intérieure de la ville ; mais un chacun était dans l'attente ou d'une époque décisive, ou d'un changement plus heureux. Le député de la ville de Porrentruy ayant demandé sa démission, il fut question de le remplacer ; mais, pour nommer un Rengguerien, il fallut écarter les trois quarts de la ville. La proclamation servit de prétexte. On donna l'exclusion aux anciens volontaires de Porrentruy de sorte que sur une population de 3000 âmes, il n'y eut que 400 votants. L'imprimeur Gœtschy [41] l'emporta par 28 voix. On procéda, en même temps à l'organisation d'un pouvoir provisoire et cinq membres furent nommés pour l'administration de la justice [42], savoir Bandt peintre, Boéchat chapelier, Vautrey tanneur, Coulon faiseur de bas, et Jollat serrurier [43]. Cette caricature n'est-elle pas frappante ? Thémis aura pour ses registres une enclume, pour son glaive un pinceau, pour bonnet carré un chapeau national et pour code de ses lois, l'art de tanner le cuir. Sans doute avec cette masse énorme de connaissances, on engagera la justice même à prêter le serment de liberté et d'égalité, on la forcera d'ôter le bandeau qu'elle avait resserré aux approches de cet illustre Aréopage pour contempler dans les administrateurs l'assemblage touchant des vertus morales et politiques.

On parla beaucoup de dissoudre les maisons religieuses. Les Capucins éprouvèrent de nouvelles insultes. Enfin, on vint nous annoncer la nouvelle que le général (De) Mars partait et serait remplacé par un Polonais [44]. Cette nouvelle fit sans doute une impression différente sur les esprits. Les uns voient dans ce départ un jour pur et serein qui vient dissiper les nuages de la tyrannie ; les autres le craignent comme l'avant-coureur de leur destination. Dans ce contraste d'opinions, chacun reste tranquille parce qu'avec toute la liberté possible, il n'est pas permis de parler. Aujourd'hui on tient société ; oui mais il fallait avoir un billet d'entrée pour y être introduit. Il a été résolu qu'on enverrait une députation au général Desprez-Crassier [45], commandant à Strasbourg, pour redemander le général (De) Mars à l'aide d'une adresse. Je crois que la démarche sera infructueuse, du moins sais-je qu'on travaille à la déjouer, ce qui doit réussir d'après les assurances libérales qu'on a du général qui commande à Strasbourg. Mais je ne suis pas aussi sûr que certains ici que le changement sera si profond car on ignore ce que sera le successeur [46].

Les Grands Chanoines d'Arlesheim ont envoyé à l'Assemblée rauracienne une adresse aussi immorale qu'impolitique qui a été reçue avec la censure la plus amère. J'ai entendu moi-même un député dire que c'était l'aristocratie aux abois qui luttait contre son trépas puisqu'il avait entendu un chanoine dire au cabaret d'Arlesheim qu'il fallait écorcher les paysans. Sans doute ce n'est pas sous ce point de vue que j'envisage leurs démarches ; mais, pourquoi faut-il que la cathédrale reconnaisse une Assemblée que le Peuple entier cherche à dissoudre une seconde fois ? Pourquoi témoigner indirectement une méfiance de la protection généreuse qu'on veut bien nous accorder ? Pourquoi caresser la main avide qui s'étend déjà pour saisir leurs propriétés ? Est-ce la crainte qui les fait agir ? Mais ne peuvent-ils pas aller à Istein ou à Schliengen [47] jusqu'au printemps avec l'espoir de se conserver ? Mais ne savent-ils pas que précisément ceux qu'ils flattent ont, depuis longtemps, résolu la destruction du Haut-Chapitre ? D'ailleurs tant qu'il subsistera, il dépend immédiatement de l'Empire, il ne peut donc, sans être dissous, faire partie d'une nouvelle république dont les principes sont incompatibles avec son existence. Je me tais sur les autres inconséquences qui en résultent et je me contente de nous savoir protégés par des vertus au-dessus des passions du vulgaire. Vous m'entendez...

Permettez-moi à présent de jeter un coup d'œil politique sur notre situation actuelle. Depuis longtemps, la France à laquelle on avait exagéré les avantages des gorges du Porrentruy [48] avait formé le dessein de nous incorporer ; cependant, étant entrée dans ce pays en vertu du traité [49], il ne pouvait entrer dans ces principes de nous traiter en pays conquis ; aussi, n'avons-nous payé aucune contribution. Mais, pour nous amener au point désiré, il fallait que nous fussions agités ; il fallait donner au peuple une force impulsive qui le fasse sortir de son apathie naturelle ; il fallait le montrer au point qu'il ne lui reste de ressource que l'insurrection ou la réclamation ; dans l'un ou l'autre cas, il faut des commissaires qui viennent rétablir le calme. On négocie et on devient français.

Ce projet ne doit sembler nullement étonnant si l'on considère avec sang-froid cette alternative : ou le pays sera incorporé ou il formera une République à part. Dans le premier cas, les sommes que la France a dépensées dans notre pays reflueront par les impôts, l'introduction des assignats et les enrôlements ; les barrières seront reculées et le pays, entrepôt naturel du commerce, ne sera que celui des gardes. Dans l'autre cas, il est incontestable que la France ne pourra jamais faire rentrer les sommes qu'elle a dépensées, non pour nous-mêmes mais pour ses propres intérêts, que, par la protection

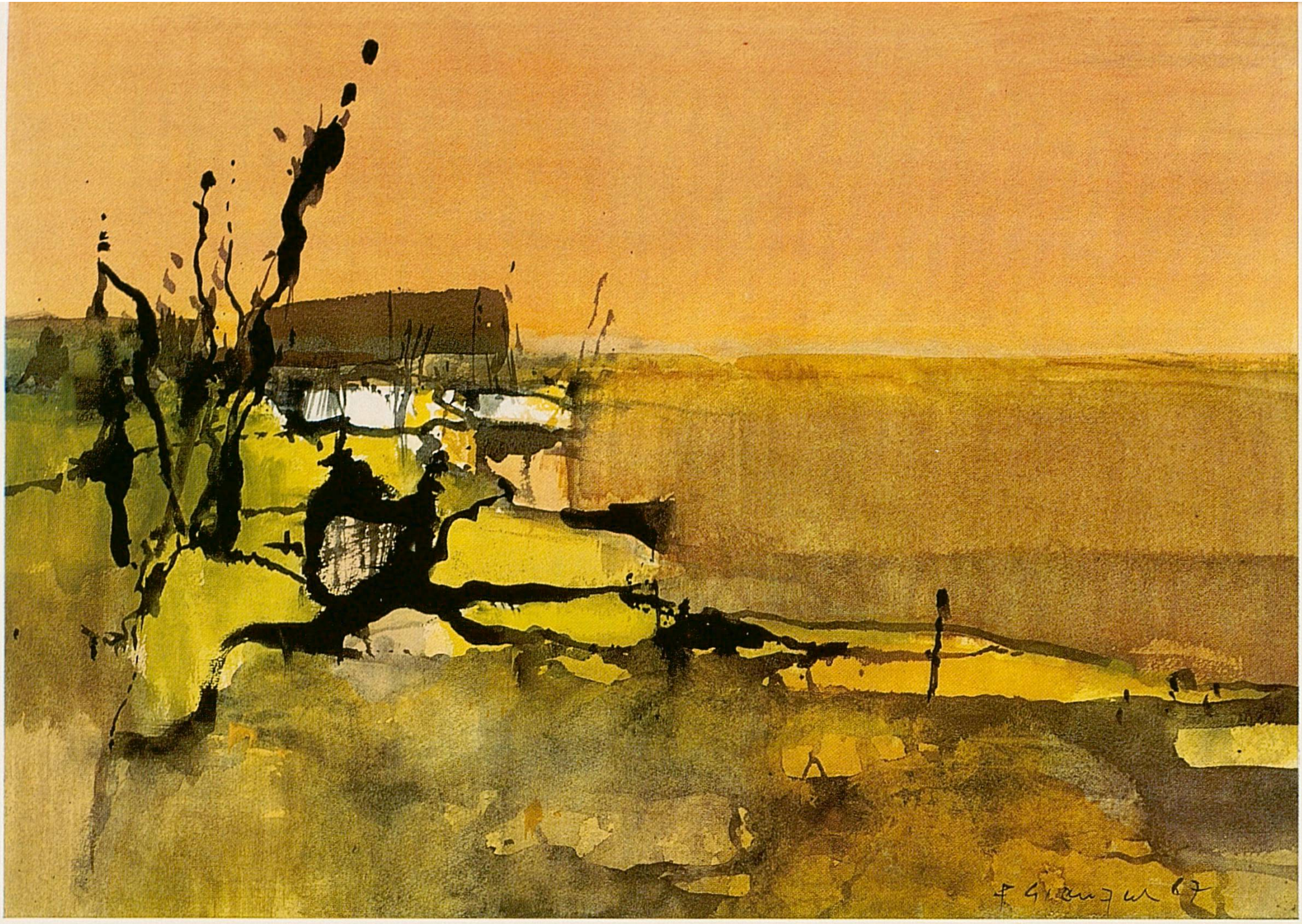

F. Giauque, Montilier, « Le ciel orangé »,
aquarelle 60 x 43 cm.

qu'elle accorde à ce pays, elle doit permettre la liberté du commerce dans toute la France ou que ce pays pourra établir des fabriques qui détruiront celles de France par la facilité du transport et qu'ainsi l'affiliation de la République rauracienne serait plutôt préjudiciable qu'avantageuse à la France.

Dans une république particulière, la France ne peut exiger l'abolition des corporations puisque la liberté absolue de statuer telle loi qu'elle juge à propos est le premier attribut d'une république souveraine ; cependant, sa proclamation exige déjà la destruction des couvents ; la France manifeste donc déjà ses intentions et toute démarche qui pourrait croiser une résolution adoptée serait vaine et infructueuse. Il faut donc se régler suivant la politique de nos maîtres ; il faut tout espérer. C'est l'espérance qui soutient l'homme dans les crises de la vie. C'est elle qui fait marcher à la mort tant de milliers d'hommes par la représentation purement morale d'un avenir plus heureux. Le peuple de Porrentruy s'est montré dans tout son jour, accoutumé à une existence presque apathique. A peine s'est-il levé qu'il retombe dans sa torpeur naturelle. Les désirs échauffés par l'exemple disparaissent aussitôt qu'ils coûtent un mouvement et les moindres agitations l'isolent et d'un souverain, font un timide esclave. Avec de telles dispositions qui dépendent du caractère national et de l'éducation, les révolutions ne sont pas à craindre et ne seront jamais affermies par les traces sanglantes de quelques scènes d'horreur.

J'ai déjà entendu ces regrets sur la perte du passé ; j'ai entendu dire à ceux qui ont posé les fondements de notre nouveau régime qu'ils ne viendront jamais au niveau des intentions qu'ils avaient avant que l'expérience les eut éclairés. Les bourgeois qui avaient dans les corporations des ressources assurées pour placer leurs enfants voient tout à coup leurs familles surchargées. Le défaut des subsistances leur fait craindre les approches du besoin et ce bouleversement général qu'ils prévoient les frappe de terreur et d'étonnement ; mais il faut qu'ils suivent le parti qu'ils ont choisi et qu'ils mûrissent leurs réflexions dans l'agitation pour apprendre à apprécier la paix que nous espérons après cette campagne.

Il me reste encore à vous faire quelques réflexions sur l'abolition des corporations appliquées à notre situation particulière. Les couvents des religieuses se soutiennent par l'union mais les revenus ne suffisent pas pour les pensionner individuellement. Les corporations qui possèdent des revenus considérables sont les Chapitres [50] et l'Abbaye de Bellelay ; or, la plus grande partie de leurs biens sont situés soit en Allemagne où la République rauracienne ne peut exercer aucun acte de volonté ou dans la Prévôté de Moutier-Grandval où

la France défend de toucher à cause de la combourgeoisie helvétique. Le seul Chapitre de Saint-Ursanne pourrait présenter un appât à l'État mais comme ses revenus consistent principalement en dîmes et que les dîmes sont abolies, l'appât cesse. Ne résulte-t-il pas clairement de ces simples réflexions qu'il faut que les décrets de la Convention nationale appliqués aux localités soient modifiés. D'ailleurs, on ne doit pas nous traiter en ennemis puisque, loin de former résistance à l'entrée des Français, nous sommes volés *(sic)* au-devant de leurs désirs pour leur procurer les vivres nécessaires et leur donner toutes les preuves de fraternité.

L'introduction des assignats ne peut manquer de ruiner tous ceux qui gagnent sur le public parce que le pays n'étant pas commerçant, ne peut les échanger contre des marchandises. D'ailleurs, ils occasionnent la cherté à proportion de leur baisse.

Tel est le tableau réel de notre situation. Accoutumé depuis longtemps aux agitations, je me console en restreignant mes désirs et en formant des vœux pour le bonheur de mes concitoyens.

Il nous est arrivé un bataillon de la Drôme fort de 800 hommes, qui a été réparti à Cornol, Saint-Ursanne, Saint-Brais et Saignelégier. On attend encore des troupes et on parle de former un camp.

Signé : Sch.

NOTES DE L'INTRODUCTION

1 Jean-René Suratteau, *Le département du Mont-Terrible sous le Directoire*, Paris, 1965 in 8°.

2 Sur les réunions de l'Assemblée nationale rauracienne, voir essentiellement le premier tome de l'ouvrage de Gustave Gautherot, *La Révolution dans l'ancien Évêché de Bâle : la République rauracienne*, Besançon et Paris, 1907, in 8°.

3 F. I. X. Scheppelin, *Relation fidèle de la façon dont a été opéré le rattachement de l'ancien Évêché à la France*, publiée dans les « Actes de la Société jurassienne d'Emulation », 1868.

4 Sur les personnages de Scheppelin l'aîné, de son père, de son frère et de ses sœurs, voir les ouvrages cités ci-dessus, notes 1 et 2.

5 Sur ceux-ci, voir notre thèse citée à la note 1.

6 Sur André-François Triponé, voir aussi notre thèse citée, notamment pp. 41, 61-63, 70-74, 102-106, 109 sq, etc.

NOTES

1 La forêt de Fahy sur les bans de Porrentruy et de Fontenais.

2 Les forges de Bellefontaine (près de Saint-Ursanne) et d'Undervelier.

3 Favrot dont il sera question plus loin.

4 Le général Demars (Nicolas Odon, Lœillot de Mars), 1751-1808. Notice dans le *Dictionnaire des généraux de la Révolution et de l'Empire* (de Georges Six), tome I, p. 326, col. 1-2.

5 La femme de Rengguer, Marie-Thérèse née Priqueler, nièce de l'évêque Gobel et sa fille Élisabeth Rengguer, plus tard épouse du médecin François-Xavier Belin, de Belfort.

6 C'est-à-dire de « soldats » français.

7 Ce Suisse est le « patriote » fribourgeois Roullier, banni de sa ville natale et réfugié à Paris, où il fut l'un des dirigeants du « Club helvétique ». Voir : J. Feldmann, *Propaganda und Diplomatie*, Beihefte des Schw. Zeitschrift für Geschichte, Zurich, 1957.

8 P.-J. Wermeille, curé de Courtedoux. Voir sur ce personnage : J.-R. Suratteau, *L'émigration du clergé et l'évangélisation des fidèles dans le Département du Mont-Terrible*. Mém. de la Soc. pour l'histoire du Droit et des Institutions, Dijon, 1963.

9 L'ancienne église du Collège de Porrentruy.

10 Demars. Voir note 4.

11 Favrot. Voir note 3.

12 C'est-à-dire des députés à l'Assemblée nationale rauracienne.

13 Ceci vise les anciens serviteurs et officiers du Prince-Évêque.

14 Lecture incertaine (?).

15 L'envoyé impérial montre ici une belle confiance mais bien peu de perspicacité ; les cantons suisses n'étaient pas prêts à intervenir dans cette affaire, quels que fussent leurs sentiments.

16 Les Prévôtois avaient réussi à tirer leur épingle du jeu ; ils n'avaient pas envoyé de députés aux dernières sessions des États de la Principauté en arguant de leur combourgeoisie avec Berne et ainsi, ils n'avaient pas eu à envoyer de députés non plus à l'Assemblée nationale rauracienne.

17 De même, en français, à cette époque, les « bien-pensants » — sans aucune signification religieuse — sont, pour les partisans de l'ancien Régime, ceux qui sont de leur avis et par conséquent « pensent bien ».

18 Toujours Rengguer, Demars et Gobel.

19 Pierre Ochs, alors chancelier de Bâle, dont il sera, l'année suivante, élu Grand-Tribun (Oberzunftmeister). Sa mission officielle cachait, effectivement, des motifs plus importants. Par suite de ses ascendances françaises et de ses liaisons en France, il était chargé de sonder les dirigeants de la République sur leurs intentions vis-à-vis de Bâle et de la Confédération.

20 Ochs était détesté, en Suisse, des partisans de l'Autriche et, spécialement, des Bernois. Cependant sa parenté avec l'ancien maire de Strasbourg Dietrich, un « Feuillant », le rendait assez suspect aussi, alors, aux dirigeants montagnards français et aux « Jacobins » suisses du Club helvétique de Paris.

21 Gobel ne s'était nullement enfui mais il venait d'être rappelé par le Conseil exécutif provisoire (qui remplaçait, alors, le Conseil des ministres), pour information. Il revint à Porrentruy le mois suivant pour une seconde mission.

22 Le capitaine Martin, commandant la garnison française de Porrentruy.

23 Sébastien Béchaux, fils aîné, avocat et l'un des plus riches bourgeois de Porrentruy ; il dirigeait, en même temps, une grosse entreprise de commerce de commission de denrées et le magasin des sels de Berne, à Porrentruy.

24 Béat-Ignace Buthod, beau-frère du précédent, autre riche bourgeois de Porrentruy ; il sera, plus tard, maire puis Agent national de Porrentruy.

25 Claude-Joseph Béchaux, père de Sébastien, l'un des plus riches négociants en gros de Porrentruy.

26 Neuf-Brisach, forteresse du département du Haut-Rhin. Un club important animé par des militaires y siégeait.

27 Joseph Guélat l'aîné (qu'il ne faut pas confondre avec François-Joseph Guélat le jeune, auteur du *Journal d'un bourgeois de Porrentruy),* était un ancien maître-bourgeois de la ville.

28 La proclamation du général en chef de l'Armée française du Rhin, Biron, en date du 10 novembre 1792, qui déclarait le Prince-Évêque de Bâle « ennemi de la République française » et prononçait l'exclusion des anciens agents du Prince de toutes charges et fonctions ; cette proclamation fut connue à Porrentruy seulement le 9 décembre.

29 François-Ignace Zéphyrin Copin, curé du Noirmont, l'un des premier révolutionnaires du pays, député de sa paroisse et doyen d'âge de l'Assemblée nationale rauracienne.

30 Rengguer. De même, par la suite, à plusieurs reprises.

31 Il y avait trois couvents à Porrentruy, deux de religieuses : celui des Annonciades Célestes, dans la rue actuellement de ce nom, et celui des Ursulines, rue Saint-Pierre ; un couvent d'hommes, celui des Pères Capucins, en contrebas du Château.

32 C'était l'article qui excluait de toutes fonctions les agents du Prince.

33 Rengguer avait été, en effet, agent du Prince comme Conseiller Aulique (Hofrat) et secrétaire du Conseil intime (Geheimratsecretarius) ; il était l'élu du peuple, en principe, au moins, comme Syndic *ad interim* des États ; en réalité cette charge était devenue, aussi, une fonction et son titulaire était désigné par le Prince. En février 1791, le Prince-Évêque avait révoqué Rengguer de cette fonction et l'avait remplacé par le jeune avocat Casimir Delefils.

34 J.-J. Heltschy, conseiller au Bailliage de Reinach et délégué de cette châtellenie avec le secrétaire du Bailliage J.-J. Gœtz.

35 C'est-à-dire les habitants des cantons alémaniques ou germanophones de Laufon, Zwingen, La Burg et du Grand-Bailliage de Birseck.

36 La première députation, nommée le 13 janvier 1793, était composée de Sébastien Béchaux fils aîné, de l'avocat Alexis Bennot de Delémont et de l'avocat F.-I. Scheppelin le jeune, frère de l'auteur des rapports. La seconde députation, nommée le 25 janvier, fut composée de trois amis de Rengguer : Germain Lémane le jeune, Ignace Kauffmann et François Herzeis. Une première députation avait été désignée le 31 décembre 1797 et formée de Copin, Marchand (de Saint-Ursanne) et Guélat l'aîné, mais elle ne quitta pas Porrentruy.

37 Le Capucin emprisonné, évidemment.

38 Les Grands-Chanoines du Haut-Chapitre de Bâle siégeant à Arlesheim François-Sigismond de Blarer de Wartensee, Grand-Chantre (Oberkantor), François-Antoine baron de Reinach-Steinbrunn, Custode, et François-Joseph Guillaume Fidèle de Rinck de Baldenstein.

39 Le Grand-Prévôt François-Chrétien baron d'Eberstein, le Grand-Doyen du Haut-Chapitre, Ignace-Meinrad de Rosé de Multenberg, François-Guillaume baron de Neveu, curé d'Offenburg, à la collation du Haut-Chapitre, et Philippe-Antoine Reibelt. Ce dernier, docteur en théologie, était chanoine non né (non noble) et gradué. Il n'y avait alors que lui et Gobel, soit deux sur vingt chanoines, qui ne fussent pas nobles.

40 Même signification que plus haut (note 35). Ceci semble en contradiction avec ce qu'écrivait Scheppelin dans la lettre précédente.

41 Jacques-Joseph Gœtschy l'aîné, imprimeur du Prince, qui deviendra, par la suite, imprimeur du département du Mont-Terrible. Girouette politique, il affectait alors des principes ultra-révolutionnaires et sera même, au moment de la Terreur, l'un des coryphées de la doctrine du « Père Duchesne ». Mais il deviendra ensuite très modéré, au moment de la réaction, et sera plus tard maire de Porrentruy sous l'Empire, après la démission forcée de Jean-Georges Quiquerez, le père de l'historien.

42 En réalité, juges au Tribunal.

43 Joseph Band ou Bandt dit Bandinelli, Magnus Boéchat, Joseph Jollat, étaient des partisans des idées révolutionnaires et le resteront ; au contraire, Pierre-Joseph Vautrey et Jacques Coulon ou Collon, comme Gœtschy, seront bien vite des modérés. Mais Scheppelin ignore visiblement ces nuances ; pour lui, tous ceux qui ne sont pas pour l'ancien régime sont de dangereux agitateurs révolutionnnaires.

44 En effet, Demars rappelé à l'Armée du Rhin fut remplacé par le général Miezkowski (Jean Quirin), 1744-1819. Notice dans le *Dictionnaire des généraux* cité, t. II, p. 197, col. 2, et 198, col. 1.

45 Le général Deprez de Crassier (Jean-Etienne-Philibert), 1733-1803. Notice dans le *Dictionnaire des généraux* cité, tome I, p. 330, col. 1-2.

46 Scheppelin a raison sur ce point ; en fait, Miezkowski confirmera toutes les mesures prises par Demars.

47 Les deux seigneuries de la Principauté épiscopale de Bâle situées sur la rive droite du Rhin : la Prévôté d'Istein et la Seigneurie de Schliengen, toutes deux enclavées dans le Brisgau, donc dans les terres du Margraviat de Baden-Durlach. Elles n'avaient pas été occupées par les Français et ne le furent jamais.

48 Gobel avait présenté en novembre 1792 un Mémoire tendant à l'occupation par la France de la Principauté pour des raisons stratégiques. Il enverra en avril suivant un second Mémoire pour demander l'annexion de la Prévôté de Moutier-Grandval et de Bellelay, réclamant la fixation des frontières au défilé de Pierre-Pertuis. Mais le ministre Le Brun, le Comité de salut public et la Convention ne suivront pas son avis.

49 Le traité d'alliance entre le roi de France et le Prince-Évêque de Bâle signé à Versailles le 20 juin 1780 par l'abbé de Raze, représentant du Prince près de la Cour de France, et par le ministre français Vergennes. En fait, le principal artisan de la conclusion de ce traité avait été Gobel. On pourra se reporter à ma thèse citée, *Le département du Mont-Terrible*, introduction, pp. 23-25.

50 Le Haut-Chapitre de Bâle établi à Arlesheim, le Chapitre collégial de Saint-Ursanne et aussi le Chapitre de Moutier qui était replié à Delémont depuis la Réforme mais qui avait repris le chemin de la Prévôté au moment de l'entrée des troupes françaises dans la partie septentrionale de l'Évêché. Quant au Chapitre de Saint-Michel de Porrentruy et au Chapitre rural de Salignon à Delémont, c'étaient des corporations religieuses honorifiques et ses « chanoines » ou « confrères » étaient des chanoines honoraires sans prébendes ou aux maigres prébendes. Voir aussi l'introduction de ma thèse citée, p. 20, et le chapitre VII.